L'ABEILLE.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMÉE PAR JÉROME BAYON.

Il faut que l'UNION soit conservée.

MERCREDI MATIN, 23 SEPTEMBRE 1835.

INTERIEUR.

Le navire la Jeune France et l'Angela sont arrivés d'ici à Bordeaux le 20 juillet.

Il paraît qu'il n'y avait pas eu d'arrivages d'ici au Havre, au 1er août.

La goëlette Bonita est arrivée hier soir, en 6 jours de Tampico, mais nous n'avons pu rien apprendre du capitaine: les journaux sont dans le sac aux lettres.

Le brick Criterion arrivé à Philadelphie, a recueilli en mer le seul survivant de la goëlette *Pee Dee*, de Charleston, capitaine To son, partie de la Nlle. Orléans pour Charleston le 5 août. Cette goëlette a été chavirée dans un fort coup de vent, à la hauteur des Tortugas, et tout le monde, à l'exception d'un nègre nommé Ruben, a péri. Parmi les passagers qui se sont noyés, sont MM. Beleman, Scholtz, Shaffner et Sanders.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'un ouragan s'est fait ressentir sur les côtes de Porto Rico; voici ce que nous apprenons sur les désastres qui ont eu lieu en mer. Le brick américain Rubicon a été démâté complètement, et vendu à St. Thomas après avoir été condamné. Le brick Bogota a coupé ses mâts. Le paquebot de St. Thomas à St. Croix s'est perdu, et neuf personnes à bord ont péri. Six navires sont entrés à St. Thomas, démâtés. Le coup de vent s'est fait également sentir à St. Croix et à Antigua, où tous les navires ont été jetés à la côte. A St. Thomas il n'y a eu que les wharfs qui aient soufferts.

Nous avons annoncé dans notre journal de lundi dernier, que le pilot-boat John D. Aymar avait été expédié à la poursuite de Geo. W. Bowen avec l'ordre de l'arrêter partout où on le rencontrerait en mer. Nous apprenons depuis que ce bâtiment a la mission de s'arrêter 12 jours à Liverpool. Il y a à bord un marshall des Etats Unis chargé de mettre à exécution l'ordre de son gouvernement. L'appropriation faite au John D. Aymar pour son voyage est de $3000.

NOUVELLES RECENTES DE VENEZUELA.

Le brick Virginia Trader, capitaine Huttleson, arrivé de La Guayra à Philadelphie en 16 jours, nous apprend que la corvette de guerre D[illegible] a ramené de St. Thomas à La Guayra le président Vargas et le vice-président. La veille de son départ le capitaine H. apprit qu'une insurrection venait d'éclater à Porto-Cabello, et qu'il y avait eu plusieurs victimes. Entr'autres on cite plusieurs négocians anglais et américains. Le général Paez, à la tête de 1500 hommes avait quitté Carracas et se portait sur Porto-Cabello.

[*Bourse de Philadelphie.*]

Voici l'état de la balance de l'or non monnoyé qui restait à l'Hôtel des monnaies à Philadelphie le 31 juillet 1835, ainsi que la valeur de ce métal déposé dans le courant du mois d'août pour y être monnoyé; ainsi que la valeur des monnaies d'or frappées dans cet intervalle.

Restant à l'hôtel des monnaies en or non monnoyé, le 31 juillet 1835.		$105,405
Déposé dans le courant du mois d'Aout, pour y être monnoyé, savoir:		
Or en barres des Etats-Unis,	$80,365	
Do. de l'étranger,	14,660	
Anciennes monnaies des Etats-Unis,	230	
Monnaies étrangères,	4,175—	99 430
		$204,835
Valeur des pièces frappées dans le mois d'août (dont $13.580 en quart d'aigles)		$161 600
31 août 1835, restant à l'Hôtel pour y être frappé		$43,235

Une église de nègres brûlée dans le Connecticut—Nous apprenons par le New-Haven Herald qu'un rassemblement a eu lieu à Hartford, par suite duquel l'*Eglise Africaine* a été livrée aux flammes et détruite entièrement. Cette gazette ne donne aucun détail de l'évènement.

Le nombre des voyageurs qui se rendent de Buffalo aux chûtes de Niagara n'a jamais été aussi considérable, nous assure-t-on, que pendant la saison actuelle.

Nouvelle intéressante aux lapidaires.

On a trouvé dernièrement dans le comté de Rock river, Illinois, sur les bords du Mississippi, plusieurs morceaux de cornaline qui paraissent être de la qualité la plus fine. On assure qu'en les polissant, ils ne le céderaient en rien à toutes les pierres de cette espece importées aux Etats-Unis.

LA COMPAGNIE DU GAZ ET LE CONSEIL DE VILLE.

Une question qui, du premier coup d'œil paraît être de la plus haute importance, occupe depuis trois séances l'attention immédiate de notre Conseil de Ville. Elle est considérée par les uns comme une chose des plus futiles, et par les autres comme étant étroitement liée aux intérêts de la Corporation. Quant à nous, en attendant qu'elle ait été développée de manière à nous laisser entrevoir quel en peut être le mérite réel, nous croyons, en raison des discussions qu'elle a suscitées, pouvoir l'appeler question tragi-comi-politico-financière. Nos lecteurs, à ce titre justement mérité, devineront à coup sûr qu'il s'agit ici des mille actions que doit ou que ne doit pas souscrire la Ville au fonds capital de la Compagnie du Gaz. Ces mille actions sont placées depuis quinze jours sur la sellette et n'en sortiront que pour aller se loger de nouveau dans les tiroirs de la Compagnie, ou bien se nicher dans les coffres de la ville, pour être de là transportées et couchées tout au long sur le grand livre intitulé *Pertes et Profits*; livre que nos honorables aldermen s'efforcent de remplir par leurs nombreuses remises d'amendes, par leurs appropriations en faveur des malheureux qui nous arrivent des quatre coins de l'Univers, et mieux que cela par mille et une résolutions calculées de manière à entrainer la ville dans mille et un procès plus ruineux les uns que les autres. Ce livre, comme nous le disions, se remplit de jour en jour; aussi pour contrebalancer en partie les pertes réelles qui y sont inscrites, voyons nous promulguer cent ordonnances plus injustes les unes que les autres: témoin celle qui défend aux pauvres pêcheurs de Barataria de vendre leurs huîtres en détail, et qui les oblige en cela à s'en défaire en gros, au profit des bons et industrieux fermiers de la ville; témoin celle qui dit aux propriétaires riverains du faubourg d'en bas et de la banlieue supérieure vous n'aurez pas le droit de déposer sur les battures qui vous appartiennent tous les matériaux qu'il vous plaira d'y mettre, parceque vous encombrez en cela le port de la Nouvelle-Orléans, qui est la légitime propriété de la ville en vertu d'un acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 6 mars 1834; témoin celle qui subsiste dans notre code de police pour donner un démenti formel à celle que nous venons de citer, par laquelle la ville dit positivement aux citoyens: "faites ce que je vous dis, mais ne faites pas ce que je fais: je vous défends d'obstruer les voies publiques, d'encombrer les levées et les battures, mais moi je bâtirai sur ces mêmes levées et chemins publics des halles et des marchés, j'y mettrai des boutiques ambulantes, j'y établirai, d'un bout à l'autre du port, autant de cabanes que je le jugerai convenable; je les *donnerai*, moyennant un loyer de seize mille piastres pour la saison à mes bons et fidèles fermiers, qui seuls auront le droit de faire le commerce d'huîtres, au détriment des malheureux pêcheurs et de toute la population de la Nouvelle-Orléans; témoin encore celle qui dit: vous autres riches négocians qui brassez pour des millions d'affaires, vous autres gros marchands de vins, qui vendez par an deux, trois, quatre mille futailles, vous ne paierez à la ville qu'une licence de 25 piastres; mais vous malheureux petits détaillans qui débitez moins de bouteilles que les premiers, de barriques; vous paierez cent cinquante piastres par quatre quartiers bien égaux, bien ronds, bien gentils de trente-sept piastres et demie chaque, parce qu'il faut que la Corporation soit juste et équitable envers tous les membres de la communauté; témoin enfin........ mais nous n'en finirions pas s'il fallait citer ici l'immense kirielle d'ordonnances de cette nature. Aussi laisserons-nous à la perspicacité de nos lecteurs le soin d'achever la nomenclature que nous avons commencée pour revenir à notre Compagnie du Gaz, à notre Conseil et aux mille actions offertes à la ville.

Le lecteur se rappellera sans doute qu'il fut pour lui une époque où les jeux d'enfance tels que le *Colin-Maillard*, le *Corbillon*, le *furet du bois &c. &c.* formaient la partie essentielle de son existence. Il se souviendra peut-être également de "*Cache cache Nicolas tu l'auras ou tu ne l'auras pas*:" eh bien! lecteur voilà tout justement le jeu enfantin auquel le Conseil de Ville se livre depuis quelques séances. Notre Recorder est celui qui tient en main la souscription faite par le maire et proposée par lui à la ville; il fait le simulacre de la passer aux uns et aux autres en disant "Cache cache Nicolas tu l'auras, cache cache Nicolas tu ne l'auras pas. Sur cela, M. Caldwell de se lever et de s'écrier "Nicolas tu l'auras; il faut que tu l'aies, parce qu'on te l'offre à bon marché, pour un morceau de pain; pour cent mille piastres enfin tu en seras quitte; plus, les intérêts à cinq pour cent sur cette somme pendant l'espace de quarante ans, payables, (expressions de banquiers, de financiers, ou de rasteurs) en dehors; ce qui ne portera la somme principale à la fin du terme desdites quarante années, qu'à trois cent mille piastres; Nicolas tu l'auras parce qu'on t'offre les mille actions au pair, qu'elles valent maintenant sept pour cent de prime, et qu'elles t'offriront plus tard l'occasion de gagner quitte et nette la somme d'au moins cinquante mille piastres; Nicolas tu l'auras, parce que depuis que le gaz est gaz, on n'a jamais vu ainsi que l'a fait voir la Compagnie dont j'ai eu l'honneur d'être le fondateur et le président donner autant de *bien* dans un aussi court espace de temps; [il y en a deux mille qui [illegible] maintenant.] Nicolas tu l'auras, parce que l'on veut bien te laisser ton droit à deux directeurs de ton choix; tu l'auras Nicolas, parce que si tu ne l'a pas, la Banque du gaz s'immortalisera par ton refus et par sa générosité et libérale conduite; tu l'auras enfin, ou bien si tu ne l'as pas, tu diras pourquoi. Sur cela, MM. Schmidt, Guiennie, Pichot et Allard de répondre: nous ne l'aurons pas Nicolas parce que nous n'en voulons pas; nous n'en voulons pas parceque ta compagnie et les directeurs qui en conduisent les opérations n'ont pas voulu nous accorder ce que nous leur avons demandé. Ils veulent éclairer les quartiers riches et opulens, dans lesquels ils sont sûrs de faire de gros bénéfices. Mais ils n'ont voulu rien faire en faveur des quartiers pauvres; et cependant il a été bien convenu dans la charte que la ville entière serait illuminée par le moyen du gaz et que la Corporation aurait le droit de désigner les rues à travers lesquelles la Compagnie devra faire passer ses tuyaux: nous n'en voulons pas parceque nous nous apercevons maintenant qu'aucun corps politique n'a pu constitutionnellement avoir le droit de disposer des propriétés de la ville en faveur de tels ou tels individus. Nous n'en voulons pas parceque nous seuls, comme mandataires du peuple, avons le privilège de disposer des rues et d'éclairer la ville à aussi bon marché que possible. Nous ne devons rien avoir à faire avec une compagnie dont l'agiotage fait la branche principale du revenu nous devons chercher à alléger le fardeau qui pèse sur nos constituans et non pas à partager avec vous les fruits de leur travail et de leur industrie.

"Tu l'auras Nicolas, Nicolas je ne l'aurai pas": telle est, en ce peu de mots, toute la substance des délibérations du Conseil de Ville, relativement à la souscription des mille actions de la Compagnie et de la Banque du gaz. Dire comment se terminera cette grande question c'est ce que nous ne pouvons faire. Dans la séance qui aura lieu aujourd'hui à 11 heures du matin, il est très possible qu'elle se décide. Nous recommanderons cependant à nos aldermen la plus grande circonspection dans une affaire de cette importance. Nous inviterons également les trois membres du Conseil qui sont en même tems directeurs de la Compagnie du Gaz d'agir avec la plus grande prudence et de délibérer sur cette question de manière à laisser croire au public qu'ils ont plutôt travaillé aux intérêts de cette Compagnie qu'à ceux de la Corporation.

HOTEL DE VILLE DE LA Nlle.-ORLEANS.

Lorsque les nouvelles prisons seront complètement terminées, et que l'on pourra y loger les individus qui se trouvent maintenant détenus dans notre geole de police, que fera la Corporation de l'emplacement sur lequel cette geole est construite? Probablement le calcul en est fait par anticipation; cet emplacement sera sans doute divisé en lots partiels et exposé en vente publique. Ce projet est très beau: il sera surtout avantageux au trésor de la ville qui se trouvera par cette transaction augmenté tout-à-coup d'une somme assez considérable. Mais la perspective d'un gain de cinquante à soixante mille piastres, doit-elle engager le Conseil à disposer de cette manière d'un terrain qui peut lui être si utile sous un autre point de vue? Une partie de cet emplacement, sinon le tout, ne devrait-il pas être employé à agrandir et à rendre plus commode qu'elle ne l'est, la maison de ville? C'est pitié de voir le petit cabinet consacré à servir de bureau et de tribunal au maire; sept à huit prisonniers conduits pour être interrogés par notre premier magistrat, quelques hommes de la garde de ville, deux ou trois commissaires de police dont la présence est toujours nécessaire dans cet endroit et les différens employés de la mairie, suffisent pour remplir cette enceinte. Aussi, les flaneurs, les curieux, les cancaniers, et tous ces individus dont le premier besoin est d'être à la piste des nouvelles du jour, particulièrement de celles qui ont l'air d'être revêtues d'un certain caractère de criminalité, ne peuvent pas y trouver un seul petit coin vacant pour s'installer et prendre connaissance par eux mêmes des affaires de la Corporation, ce qui fait que ces affaires se traitent plutôt à huis-clos que publiquement. C'est précisément ce qui a eu lieu dans l'examen récent de Marks, Philips, et autres, plus de cinq cents personnes se proposaient d'assister à cet interrogatoire; sur ce nombre il y eut à peine une douzaine qui trouverent l'occasion de voir ou d'entendre quelque chose; le reste fut obligé de s'éparpiller sur la galerie et dans les lieux environnans et d'attendre que quelqu'un qui sortait de l'audience voulût bien les informer de ce qui s'y passait.

N'est-ce pas une véritable dérision que l'appartement employé par le Conseil comme salle de séances? à part le *luxe* de la tenture, la *beauté* du bureau du president, le moelleux des fauteuils rembourrés du recorder et du secrétaire, la splendeur des lampes à gaz, la *magnificence* du tableau du fond de la salle, (abstraction faite du cadre) &c. &c; le reste ne doit-il pas être jugé indigne de la majesté du corps qui se rassemble dans cet endroit? La salle n'est-elle pas trop petite pour recevoir tous les citoyens qui désirent venir s'assurer par eux mêmes de quelle manière leurs représentans remplissent le mandat qu'ils leur ont confié? Cette salle, nous le pensons, devrait être considérablement agrandie. Nous disons mieux; elle devrait être placée dans l'intérieur de l'édifice; [supposons par exemple, à partir du haut de l'escalier en s'étendant de là, dans le fond], afin que les membres ne fussent pas interrompus dans leurs discussions par le bruit des voitures et des charrettes qui passent à tous momens dans ce quartier. Ne serait-il pas nécessaire de disposer quelques appartemens pour tous les employés de la corporation qui ne travaillent maintenant que sur la galerie du Principal.

Nous pensons que ces réflexions que nous n'avons pas le temps d'étendre d'avantage, sont de nature à mériter l'attention du Conseil, aussi les soumettons nous avec toute la confiance possible que nos aldermen les prendront immédiatement en considération.

NOUVELLES D'EUROPE.

Attentat contre la vie de Louis Philippe—Troubles à Paris.

Le paquebot *Poland*, capitaine Anthony, arrivé du Hâvre à New York, et le paquebot *Columbia*, capt. Cobb, arrivé de Liverpool au même port, portent des journaux de Londres du 31 juillet, de Liverpool du 1er août, de Paris du 30 juillet et du Hâvre du 31. Les nouvelles qu'ils contiennent sont de la plus haute importance. L'attentat contre la vie de Louis Philippe est la première qui ait attiré notre attention. Nous savions que les fêtes commémoratives des *trois grandes journées* avaient commencé, mais nous ne prévoyions pas que ces fêtes seraient interrompues par un évènement aussi terrible. Un attentat audacieux a été commis contre la vie du roi des Français, par suite duquel le brave et malheureux maréchal Mortier, plusieurs autres officiers et un grand nombre de gardes nationaux ont été tués. Nous donnons dans les extraits qui suivent tous les détails de cette affaire. On prétend cependant, qu'aucun des partis politiques qui agitent la France n'avait trempé dans ce complot. Le roi, dit-on, a déployé la plus grande fermeté. L'assassin a été arrêté sur le champ; son nom est *Girard*, il est âgé de 24 ans et mécanicien de profession. Il fut blessé lui même par l'explosion de sa *machine infernale*. Le roi ne dut la vie qu'à un retard d'une seconde dans l'explosion. Maintenant que cette tentative est avortée on peut s'attendre à lire dans les journaux ministériels français de longues kirielles de complimens au roi et à la famille royale que la providence divine a conservés pour le bonheur de la France &c. Les journaux de toutes les oppositions se tairont sans doute, mais le fait est que Louis Philippe est détesté, et ce qui est bien pis méprisé de la majorité des Français.

Le *procès monstre* tire à sa fin. Les plaidoiries sont enfin terminées. Les gens du roi se sont désistés de leur poursuite contre 6 des prisonniers de Lyon, mais ils demandent l'application des lois pénales aux 52 autres prévenus. La cour des pairs s'est ajournée jusqu'après la célébration des *trois jours*, et l'on croit qu'il leur faudra encore dix à quinze jours pour préparer le jugement qui doit enfin clore ce monstrueux procès.

Aucune nouvelle importante d'Espagne.

En Angleterre le bill de l'église d'Irlande a passé au comité de la chambre des communes.

Attentat aux jours de Louis Philippe.

Paris, 29 juillet.—C'est à la revue d'hier qu'on a attenté à la vie du roi. Après avoir parcouru tous les boulevards que garnissaient la garde nationale et la ligne, sa majesté accompagnée des ducs d'Orléans et de Nemours, du prince de Joinville et d'un nombreux et brillant état major, retournait par le même chemin à la place Vendôme, où les troupes devaient défiler en sa présence. A midi, au moment où le roi arrivait au boulevard du Temple, un peu plus bas que le théâtre des Funambules, on entendit une explosion affreuse semblable à des feux de peloton mal exécutés.

On crut d'abord que ce pouvait être un feu d'artifice, mais bientôt les cris des malheureuses victimes mutilées et la chûte des cadavres dévoilèrent l'affreuse vérité. Une *machine infernale* venait de vomir une grêle de balles sur le cortège royal. Le maréchal Mortier, duc de Trévise, vieux guerrier que les boulets ennemis avaient respectés dans les mille et une batailles de la république et de l'empire, tomba de cheval, raide mort. Plusieurs autres officiers et gardes nationaux furent tués, et un grand nombre blessés. La chûte des cavaliers et des chevaux, entre autres celui du maréchal Mortier qui, avec son noble maître tomba sous les pieds du cheval du roi, le vide affreux créé dans les rangs par cette épouvantable décharge à bout portant, occasionnèrent une confusion difficile à décrire.

Pendant cette scène affreuse, le roi légèrement blessé d'une balle au bras, son cheval atteint d'un biscayen au cou, se conduisit avec le sang froid qui le caractérise, et lança audacieusement son cheval dans la direction du feu. Le tumulte étant appaisé, le cortège reprit sa marche, au milieu des cris de joie d'un côté et des cris de vengeance de l'autre. Ce fut alors qu'on apperçut la fumée sortir du troisième étage de la maison n° 50, sur le boulevard du Temple, dont un marchand de vin nommé Parault, occupe l'entresol et le premier.

La maison fut sur le champ cernée, et tous les locataires arrêtés. La chambre dans laquelle fut construite la machine est très petite, ne mesurant que six pieds et demi sur sept. Cette machine est construite avec beaucoup d'art, elle est faite en bois cerclée en fer et d'une solidité étonnante. Deux verticales supportaient deux coulisses de bois horizontalement placées à l'embrasure de la croisée, et sur ces coulisses se trouvaient 25 canons de fusil. Ces canons de fusils étaient braqués de manière à atteindre un homme à cheval, au milieu du boulevard. Ils étaient tous tellement chargés que sur, 25, 5 ont éclaté, quoiqu'ils fussent de première qualité et neufs. L'assassin fut arrêté sur le champ. Il y avait environ trois mois qu'il avait loué de M. Dallemagne, propriétaire, le 2e. et le 3e. étage de la maison. Il s'appelle Girard, est âgé d'environ 24 ans et est mécanicien. La chambre dans laquelle il avait établi sa batterie a une fenêtre qui donne sur le boulevard et une autre sur l'arrière; il avait eu la précaution d'attacher à celle-ci une échelle de corde pour faciliter sa fuite, mais blessé à la tête et à la figure par les éclats des canons de fusil, il ne put s'échapper, quoiqu'il essayât de se laisser glisser hors de la fenêtre. Mais des gardes de ville qui déjà se trouvaient en bas, lui crièrent: "misérable, nous te tenons"; à ces mots Girard abandonnant son échelle, s'élança [illegible] dessus le mur, dans la cour voisine où il tomba au pouvoir des gardes qui le placèrent sur un brancard et le transportèrent à la conciergerie. Le ministre de l'intérieur, le préfet de police et plusieurs autres magistrats se transportèrent dans la chambre de l'assassin où ils trouvèrent les débris encore fumans de la machine infernale, un lit de paille et du feu allumé. Si l'explosion eut avancé, d'une seconde, c'en était fait de la vie du roi. Voici l'ordre que suivait le cortège. Le Roi, le prince de Joinville, le Duc d'Orleans, le Duc de Nemours, le maréchal Lobau et le Maréchal Mortier—Tout ce qui fut blessé dans le cortège se trouvait dans l'alignement du Maréchal Mortier. La nouvelle de cet affreux attentat fut bientôt répandue dans la capitale, et y produisit la plus grande agitation. M. de Rumigny, aide-de-camp du Roi, partit au grand galop pour apprendre à la Reine que le Roi et les princes ses fils étaient sains et saufs. Comme les troupes de ligne ne se trouvaient pas stationnées sur le boulevard du Temple, on leur expédia sur le champ l'ordre de s'y rendre pour agir en cas de mouvemens insurrectionels. Au moment où la garde nationale défilait devant le Roi, leurs cris de "vive le Roi" furent répondus par les mêmes cris partis des rangs de la ligne. A ces cris, les gardes de la 8e. légion qui avaient perdu plusieurs de leurs camarades et de leurs officiers, répondirent "à bas les assassins." Le Roi rentra aux Tuileries à environ 5 heures de l'après midi, évidemment affecté des scènes qui venaient de se passer. Pendant toute l'après midi et la soirée une foule innombrable se portant sur le lieu de cette scène, on dut envoyer de forts détachemens de gardes municipales pour prévenir le tumulte. Nous n'avons pu connaître jusqu'à présent que les noms suivans des victimes de cet odieux attentat.

Le maréchal Duc de Trévise frappé d'une balle au cœur; le général de Lachasse de Vérigny, frappé d'une balle au front; le capitaine Villate aide-de-camp du Maréchal Maison; le lieutenant colonel de la 8e. légion, Rieussec, percé de trois balles; Messieurs Prudhomme, Richard, Léger et Bennetier grenadiers de la 8e. Légion; un colonel de la ligne dont nous n'avons pu savoir le nom, deux citoyens, une femme et un enfant.

Extrait de l'édition du soir du Galagnani.

Voici les détails additionnels que nous avons pu recueillir sur l'attentat d'hier.

Girard a fait l'aveu de son crime, mais il persiste à dire qu'il n'a pas de complices. Cependant, on a trouvé dans sa chambre deux chapeaux blancs ayant évidemment appartenus à deux différentes personnes, ce qui fait penser qu'un autre que lui connaissait l'existence de cette machine infernale. L'assassin avait masqué sa batterie par une jalousie qu'il n'a levé qu'au moment du Roi. C'est au court espace de tems qu'il lui a fallu pour démasquer sa batterie, en levant cette jalousie, que le roi est redevable de son salut.—Tous les fusils qui partirent, firent feu à la fois, une trainée de poudre passant sur chaque lumière. Chaque canon contenait au moins 6 balles et la charge de poudre était de 2 pouces; c'est ce dont on s'est assuré en déchargeant les fusils qui n'avaient point fait feu.

5 canons de fusil ont éclaté avec une telle force que les murailles de l'appartement étaient fortement endommagées. Un journal du matin annonçait que l'assassin était mort des suites de ses blessures, mais nous pouvons assurer qu'aucune d'elles n'était mortelles, et qu'elles n'auraient pour lui aucunes suites funestes.

La reine et des princesses royales se trouvaient chez le ministre de la justice, place Vendôme, pour voir défiler les troupes, lorsque le général de Rumigny apporta la nouvelle de ce qui venait d'avoir lieu sur le boulevard du temple. On avait d'abord jugé qu'il serait plus prudent de n'en rien dire jusqu'après la revue, mais sa majesté ne manqua pas de s'apercevoir, d'après la physionomie de ceux qui l'approchaient, que quelque grand malheur venait d'arriver, et M. Guizot et le garde des sceaux l'informèrent de ce qui était eu lieu.

Comme le roi n'était décidé à continuer la revue, et que, par conséquent, il ne put paraître sur la place Vendôme que long-temps après, il fut impossible de persuader à la reine que son époux et ses fils étaient sains et saufs. Il est difficile de décrire les angoisses auxquelles elle fut livrée pendant tout ce tems. La duchesse de Broglie arrivant dans ce moment, sa majesté se jeta dans ses bras, et ayant trouvé un soulagement dans les larmes qu'elle répandit, elle devint assez calme pour pouvoir écouter les assurances qu'on lui donnait qu'aucun accident n'était arrivé à sa royale famille; alors elle put gémir sincèrement sur les pertes que l'on venait d'éprouver. Comme plusieurs des épouses et des filles des officiers de la suite du roi se trouvaient dans le même salon, et que l'on savait que plusieurs de ces officiers avaient été mortellement blessés. cette scène de consternation dura jusqu'à l'arrivée de quelques aides de camp qui donnèrent tous les détails nécessaires pour rassurer les unes et confirmer le malheur des autres. En quittant la reine, le général de Rumigny se rendit auprès de la famille du maréchal Mortier pour lui annoncer la perte irréparable qu'elle venait d'éprouver. C'est en vain que l'on chercherait à décrire tout ce qu'une pareille entrevue eut d'horrible et de douloureux. Il est de fait certain que la famille du maréchal craignant pour lui les conséquences de la chaleur et de la fatigue, avait fait tous ses efforts pour l'engager à ne point assister à la revue; mais celui ci remarquable par sa stature, fit allusion aux bruits qui couraient depuis quelques jours de projets d'assassinat sur la personne du roi, répondit: Non! Non! il faut que j'y aille, car je suis grand et je pourrai peut-être servir de bouclier au roi.

Lorsque le maréchal Mortier fut frappé, M. Thiers se trouvait tellement près de lui qu'il fut couvert du sang de l'illustre victime.

Le maréchal Molitor eut son cheval blessé sous lui, et fut obligé de se rendre à pied à son logis.

La blessure du général Pelet a un pouce et demi de large et sa profondeur s'étend jusqu'à l'os. Une saignée abondante a eu un effet favorable, et le général va mieux. La forme et les dimensions de cette blessure font voir que les tubes de la machine infernale n'étaient pas seulement chargés de balles et de postes mais encore de chevrotines.

Le général Blin eut deux doigts amputés au café de la Gaité. Deux gendarmes nommés Roussel et Royer furent blessés et eurent leurs chevaux tués sous eux.

Le colonel Raffe, appartenant à la gendarmerie de la Seine reçut une balle au côté gauche, il put cependant se tenir encore pendant quelque tems à cheval, mais il finit par s'évanouir et tomba par terre. Il fut transporté au restaurant du Cadran Bleu. Deux heures après, il reçut la visite du colonel Feisthamel auquel il dit: "Vous êtes le premier de mes amis qui soyez venu me voir. Je sais que je n'ai pas plus de deux heures à vivre; mais dites moi si le roi est blessé ou non? Non: ni lui ni aucun des princes. "Donnez m'en votre parole d'honneur," Je vous la donne". "Vive le roi s'écria-t-il; la mauvaise chance a été pour moi." C'est avec regret que nous annonçons que le colonel Raffe mourut dans la même soirée.

Une foule immense de personnages de tous les rangs se rendit aux Tuileries hier soir. On remarqua que tous tous les ambassadeurs et les ministres des puissances étrangères s'y trouvaient.

A 6 heures, le roi et la reine se séparèrent des nombreux visiteurs dont les Tuilleries se trouvait remplies. Ils prirent une voiture fermée, et sans aucune escorte, ils allèrent offrir des condoléances à la duchesse de Trévise.

Le 28, un grand dîner se donna aux Tuileries et auquel assistèrent les ministres et les ambassadeurs étrangers. Pendant tout ce dîner et dans le cours de la soirée le roi montra la plus grand calme. Cependant de temps en temps il exprimait par des paroles douloureuses les *regrets* qu'il éprouvait de la mort de maréchal Mortier et des autres victimes de cette malheureuse journée.

Après la revue, il rendit une visite au général Heymes qui avait été transporté aux Tuileries.

Le *Galignani's Messager* du 30, dit:—Le nombre de victimes est beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait supposé d'abord. Plusieurs des personnes blessées furent immédiatement transportées chez elles, et conséquemment ne furent point inscrites sur la liste publiée précédemment. Le nombre des individus tués ou blessés est dit-on de 34, dont 15 moururent sur le coup, ou par la suite périrent de leurs blessures. Dans le nombre se trouve M. Labrousse, âgé de 70 ans, membre de la légion d'honneur, et l'un des plus anciens receveurs des contributions de Paris. Les blessures sont très-dangereuses, cependant on a l'espoir de le sauver. Parmi les huit personnes envoyées à l'Hôpital, il y en eut quatre qui furent amputées.

Au moment que l'explosion eut lieu, le roi s'était incliné légèrement sur le côté pour relever une pétition.

Le duc de Broglie reçut une balle qui traversa le collet de son habit.

Girard, l'assassin, ainsi qu'il est annoncé dans le *Messager de Paris*, était employé comme détaillant en [illegible] d'articles de tous genres, et s'occupait plus particulièrement à nettoyer et réparer les vieilles armes à feu. C'est un ouvrier très habile et très capable. Ses camarades le connaissaient pour avoir des opinions légitimistes, et l'on croit même qu'il recevait une pension de la duchesse d'Angoulême. Il est âgé de 24 ans. Nonobstant le caractère sérieux de ses blessures, on pense qu'il en reviendra; il est maintenant en état de converser. Etant questionné sur les motifs qui l'avaient porté à commettre un tel crime, et pressé de déclarer s'il avait quelques complices, il répondit qu'il connaissait la nature de son délit et qu'il savait quel serait son sort; mais que, quant à ses motifs, il se bornerait à dire qu'il n'aimait pas le Roi. Il ajouta cependant que, le mettrait-on même à la torture, il ne pouvait nommer aucun complice attendu qu'il n'en avait pas. Néanmoins, une femme qui demeurait derrière la maison déposa qu'un instant après l'explosion, elle vit deux hommes, blessés l'un et l'autre, qui s'enfuyaient. Dans la chambre de Girard on trouva deux chapeaux blancs de différentes grandeurs, ce qui indiquerait qu'il y avait, au moins, deux individus dans le secret de la construction de cette infernal machine. Il y a déjà eu, dit-on, plus de deux cents arrestations de faites.

CHAMBRE DES PAIRS.—29 juillet.

Séance extraordinaire.—*Présidence de M. Pasquier.*

La chambre des Pairs se réunit après deux heures quoique l'assemblée fût convoquée pour une heure. Dans l'intervalle, le petit nombre de pairs qui s'y étaient rendus formaient des groupes et semblaient discuter avec chaleur, sans doute, sur les malheureux évènemens de la veille. Le maréchal Maison et l'amiral Duperré se trouvaient sur les bancs des ministres à l'ouverture de la séance. A deux heures un quart M. Persil, (ministre de la justice) arriva immédiatement après le président entra et ouvrit la séance.

Après la lecture et l'adoption du journal de la dernière séance, M. Persil, ministre de la justice, monta à la tribune pour donner connaissance de la communication du gouvernement. Le ministre dit qu'il avait reçu du roi l'ordre de présenter à la chambre des pairs l'ordonnance suivante:

"Louis Philippe &c.

Sur rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et du culte public, vu le 28me. article de la charte qui donne à la chambre des pairs le droit de prendre connaissance de tous crimes de haute trahison et de complots contre la sûreté du royaume; vu l'article 86 du code pénal, qui comprend dans le nombre des crimes contre la sûreté de l'Etat, tous attentats ou complots contre la personne ou la vie du roi ou de la famille royale.

En conséquence du crime tenté aujourd'hui contre notre personne et contre celle des Princes de notre famille, et qui nous a valu le malheur d'être témoin, de la mort de quelques uns de nos plus fidèles citoyens sacrifiés par cet acte révoltant, et particulièrement de celle de l'un de nos plus illustres guerriers qui fut l'un des plus grands ornemens de l'honneur national!

"Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

"Art. 1er. La chambre des pairs, constituée en cour de justice, procédera sans délai à l'enquête et au jugement des coupables qui ont commis le crime d'aujourd'hui.

"Art. 2. La cour des pairs suivra dans ces procédures les mêmes formes adoptées dans de semblables matières.

"Art. 3. M. Martin (du Nord), membre de la chambre des députés, et notre procureur général exercera les fonctions de ministre public à la cour des pairs et sera assisté de M. Frank Carré, avocat général, en cas d'absence ou d'autre empêchement.

"Art. 4. Le garde des archives de la chambre des pairs remplira les devoirs de greffier de la dite cour des pairs.

"Art. 5. Le garde des sceaux est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

"Donné au Palais des Tuileries, ce 28 juillet 1835.

"LOUIS PHILIPPE".

Le président appela la chambre à décider si elle procéderait de suite à se constituer en cour de justice, et sur réponse unanime dans l'affirmative, il annonça que la séance législative était terminée et que la cour allait se retirer à la chambre du conseil à l'effet d'entendre de suite la communication du procureur général à ce sujet.

L'ordre étant donné aux étrangers d'évacuer la salle, la cour se rendit à la chambre du conseil.

Le *Moniteur* contient la proclamation suivante du roi:

"Français!—La garde nationale et l'armée sont dans le deuil. Les familles françaises sont dans la désolation leurs cœurs ont été déchirés par un affreux spectacle. Un vieux guerrier, un vieil ami, épargné par les foudres de cent batailles vient de périr à mes côtés, victime des coups que de vils assassins me destinaient. Pour mieux réussir à me frapper, ils n'ont pas hésité à sacrifier la gloire, l'honneur, le patriotisme, les citoyens paisibles, les femmes, les enfans, et Paris a vu le sang français couler à la même place où, 5 ans auparavant, il se répandit pour le maintien des lois de notre pays! Ceux dont nous avons maintenant à déplorer la perte sont tombés victimes de la même cause. C'est la monarchie constitutionnelle, la liberté des lois, l'honneur de la nation, la sûreté des familles, le bien de tous, qui viennent d'être menacés encore une fois par nos ennemis et les vôtres; mais la douleur générale qui correspond à celle que j'éprouve est, du moins, un hommage rendu aux nobles victimes et une preuve incontestable de l'union qui existe entre la France et son roi. Mon gouvernement connaît ses devoirs et saura les remplir. Cependant que les réjouissances destinées à célébrer le dernier de ces trois journées disparaissent et fassent place à d'autres cérémonies plus analogues aux sentimens dont nos cœurs sont pénétrés! Que de justes honneurs soient rendus à la mémoire de ceux que le pays vient de perdre! Et que ces crêpes funèbres qui voilaient hier le drapeau tricolore soient replacés sur cette emblème fidèle de tous les sentimens du pays. Donné au Palais des Tuileries, ce 28 juillet 1835.

"LOUIS PHILIPPE.

"Par le roi.

"Le président du conseil, ministre des affaires étrangères. "V. BROGLIE."

Cette proclamation est suivie d'une ordonnance royale de la même date, à l'effet suivant:

"Les fêtes de la célébration de l'anniversaire de juillet 1830, ne seront point continuées. Un service funèbre sera solennellement célébré en honneur des victimes de l'attentat de ce jour."

M. Calmon, un des vice présidents de la chambre des députés, s'est rendu auprès du roi hier soir avec quelques membres actuellement à Paris, et a prononcé devant sa majesté un discours aussi court que pathétique, exprimant les sentimens de la chambre sur l'odieux attentat dont le roi a été l'objet; le roi lui a répondu avec une profonde émotion.

Un grand nombre de maires et d'adjoints de l'arrondissement de Sceaux se sont assemblés hier après la revue, et ont écrit au roi l'adresse suivante:

"Sire: Au milieu de la joie universelle, un horrible attentat a menacé les jours de votre majesté, mais encore une fois les espérances des ennemis de la France ont été trompées. Tout en déplorant la perte des illustres victimes, tombées sous le plomb des assassins, notre cœur nous porte à remercier sa providence d'avoir encore une fois sauvé le pays, en préservant les jours de votre majesté. Dans cette douloureuse circonstance, l'arrondissement de sceaux, renouvelle à votre majesté, par l'organe de ses magistrats, l'hommage de son profond dévouement que votre majesté depuis long tems daigne connaître et apprécier.

Les députés résidans à Paris se rendirent aussi aux Tuileries, quand M. Calmon, en sa qualité de vice-président, harangua le roi, dans un discours auquel Sa Majesté répondit dans les termes suivans:

"Je suis sensiblement touché de l'empressement que la chambre des députés met à m'apporter un nouveau témoignage de son dévouement; jamais circonstance ne s'est présentée plus favorable pour me prouver son attachement. Je vous en remercie. C'est avec raison que vous avez dit que ce jour est pour moi un jour de chagrin éternel. Oui! messieurs, j'ai vu périr à mon côté un illustre maréchal et un brave français, dont la mort me serait moins affligeante s'il n'était point tombé sous les coups d'autres français."

La nuit dernière les commissaires de police ont lu dans les divers théâtres une lettre du préfet de police sur l'horrible évènement d'aujourd'hui, et partout elle fut accueillie aux cris de "vive le roi." Les spectateurs témoignaient la plus violente indignation contre les auteurs de cet atroce attentat. Ce soir tous les théâtres seront fermés.

Les officiers de la garde nationale se sont rassemblés à une heure, et sont allés en corps offrir leurs hommages au roi.

ESPAGNE.

Paris, 28 juillet.

Le Moniteur nous donne les nouvelles suivantes du nord de l'Espagne:—"Cordova en quittant Pampelune partagea son armée en deux corps, qui occupèrent le 22 Tafalla et Puenta de la Reyna. Le même jour l'armée carliste parut dans les environs d'Estella, s'étendant du côté de l'Arva; elle y fut jointe par Merino, Guerillas, et Villalabos, à la tête de leurs bandes de Castille." Le Messager affirme que le gouvernement a reçu des nouvelles de Madrid du 22, portant que le peuple était dans un grand état d'agitation, que les troupes ne se mêlaient point aux clameurs populaires, qu'elles manifestaient leur intention formelle de ne point faire feu sur la foule, et que les gardes urbaines se joignaient au mécontentement général; en conséquence du décret de las Amarillas.—Voici les mesures que réclame le peuple: un changement de ministère—une assemblée immédiate des Cortès—le retour de la reine régente à Madrid—et l'abrogation du décret qui établit des commissions militaires. Madrid, le 21 et le 22, présentait réellement un aspect alarmant.

Le Memorial des Pyrénées dit que les carlistes, afin de venger la mort de Reyna, le commandant de leur artillerie, fusillé après avoir été fait prisonnier à Puente de la Reyna, ont à leur tour fait fusiller 60 officiers des troupes de la reine, qui étaient tombés entre leurs mains.

HOLLANDE.

Londres, 30 juillet.

Le bateau à vapeur hollandais *Batavier* est arrivé hier de Rotterdam, avec des lettres et des journaux en date de vendredi. Par les lettres on s'attendait à voir bientôt recommencer à Amsterdam le recouvrement des arriérés de la taxe impopulaire appelée la "Personelle" c'est peut être à ce sujet qu'on a formé à Amsterdam un camp de troupes si extraordinaires. Cette ville ressemble à une place forte. Les portes de Leyden et de Harlem sont occupées par de forts détachemens, et on a posté différens corps de troupes dans les rues. Dans deux villages à peu de distance de la ville sont stationnés 1800 hommes de la 18me. division d'infanterie, et 400 de cuirassiers; en outre on mande encore il y a une batterie d'artillerie prête à vomir ses projectiles au premier signal. Ces précautions si fâcheuses ont été prises, à ce que l'on croit, pour comprimer toute émeute, s'il devenait nécessaire de saisir et de vendre les magasins, mais cependant il ne paraissait pas que le mécontentement contre cette violation domiciliaire fut monté à son plus haut degré d'exaspération.

Londres, 30 juillet.

Ce matin une assemblée nombreuse des porteurs de bons colombiens a eu lieu au London Tavern, pour aviser aux meilleurs moyens de faire parvenir leurs réclamations au gouvernement de Vénézuela, de Bogota et de la Nouvelle Grenade. M. Robinson, M. P. a été appelé au fauteuil, et après une brillante et longue discussion, il a été résolu à l'unanimité que l'assemblée approuvait la division de la dette par les trois états, et autorisait le comité à entamer et conclure des arrangemens avec ces gouvernemens.—Sur l'avis d'un porteur de ces bons, il a été résolu que le comité devrait saisir une occasion favorable de conférer avec M. Mendizabel, ministre des finances en Espagne, relativement à la reconnaissance de l'indépendance de la Colombie par le gouvernement espagnol; sur ce, l'assemblée s'est ajournée.

La peste continuait ses ravages à Smyrne, le 17 juin, toutefois avec moins de violence.

On a reçu à Paris le 29 juillet une dépêche télégraphique de Bayonne, annonçant que le 25, plus de 400 recrues anglaises avaient débarqué à St Sébastien. On signalait deux autres vaisseaux au vent de Santander.

Une lettre de Turin porte qu'un des prisonniers échappés de Ste Pélagie était arrivé dans cette ville le 21 juillet dans la nuit.

Une lettre de Gibraltar en date du 17, annonce qu'un brick espagnol avait relaché dans ce port, ce brick était parti de Tarragona et se rendait à la Havane, ayant à bord 160 prisonniers carlistes. Ceux-ci s'emparèrent de l'équipage et du navire, qui était un *bâtiment sarde*. Cette lettre ajoute qu'on avait en outre contracté pour transporter 200 carlistes de plus; et des 18 cadavres qu'on a trouvés près de Jalge sur la côte de Barbarie, sont probablement ceux de l'équipage du navire qu'ils auront tous assassinés.

Le Constitutionnel contient une longue lettre de Naples, datée du 10 juillet. Dans cette lettre le séjour du prince Léopold à Paris et à Londres n'est point considéré comme un voyage d'agrément, ou pour former un mariage avec une princesse de France, mais la conséquence d'une recommandation de voyager, à lui donnée par son père le roi des Deux Siciles, parceque celui-ci avait découvert un projet formé par les nobles de Siciles, de séparer ce royaume de celui de Naples, et de placer la couronne de Sicile sur la tête de son fils (le prince Léopold.)

COMMERCIAL.

HAVRE, 31 juillet.

Coton.—Les transactions ont été très limitées, durant la dernière huitaine, nous n'avons point de baisse à noter sur nos derniers cotons, mais elles ont été bien soutenues. Les ventes se sont élevées à 4544 balles, dont 427 Louisiane de 130 à 177f. 50c. 884 Upland, Mobile et Alabama de 130 à 160; et 250 Pernambuco à 172f 50c; le tout à l'acquitté. Les arrivages, par contre, se sont élevé à 3890 balles, sur lesquelles 2946 cotons des Etats Unis, et 944 Pernambuco.

Existences au 30 juillet 1835,	65934*	dont 62040 E. U.
Dito do 1834,	36550	26026
Importations 7 premiers mois de 1835	170764	156981
Dito do de 1834,	147077	138486
Exportés les 7 premiers mois de 1835	126763	114594
Dito de 1834	115115	132918

* D'autres rapports font monter les existences à 72,000.

Les CUIRS ont été en demandes limitées. Les ventes consistent en 1200 Nlle. Orleans, à 62 1/2; 90 Buenos Ayres secs 87 1/2; 700 de 28 liv. 86 1/4; 600 salés 40 5/8; 900 dito de Rio 35. *Importations:* 1000 de la Nlle. Orléans, par le Talma, 5701 de Buenos Ayres et 996 de Pernambuco.

BOIS.—Rien sur cet article. Nous avons reçu de New York 119 pièces de Maple, de la Nlle. Orléans un lot de douves; de Lisbonne quelques bois de Bresil; et de la Martinique un lot de bois de teinture.

Décédé dans la nuit du 19 au 20 du courant, d'une maladie du foie, Monsieur Nicolas Collins, de New-York, né à Metz, France. Les gazettes de New York, Philadelphie et Baltimore obligeront les amis de la famille en publiant son décès.

VENTES
Par le Register des Testamens.

☞ Pour les autres avis du register, voir la 4e. page.

SUCCESSION de feu Francisco Garcia.—Vente par le register des testamens—Mercredi le 23me jour de septembre 1835, à 4 heures de l'après midi, rue St. Philippe No 46. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan pour compte de la succession de feu Francisco Garcia, cinq boucauds et divers barrils et sacs de riz, des haricots, des pois, et divers autres comestibles contenus dans le magasin dernièrement occupé par le défunt. Aussi une quantité de papier gris d'enveloppe et le linge du dit défunt.—Conditions, comptant.

Par ordre de la Cour.

23 sept W. F. C. DUPLESSIS, reg.

POUR LA HAVANE.

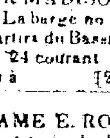

La goelette fine voilière, doublée, clouée et chevillée en cuivre, ELIZABETH JANE, capitaine Jacques, partira jeudi prochain, 24 du courant. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à WHITE & Co.
23 sept rue de la Douane. No 20

POUR CAMPECHE (passage seulement.)

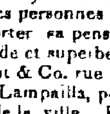

Le brick CICERO A1, doublé et chevillé en cuivre, ayant de bons emménagements. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue St Louis, ou à HARRISON, BROWN & CO.
23 sept 117, rue Royale.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

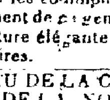

La barge no 3, capitaine Clark, en chargement, partira du Bassin pour les ports ci-dessus jeudi soir, le 24 courant. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à [23 sept] WM. BOMAN.

AVIS.

MADAME E. ROULLIET a l'honneur d'informer les citoyens de la Nouvelle Orléans, les voyageurs et toutes les personnes qui visitent la Havane, qu'elle vient de transporter sa pension de la rue Impedrada No 1, à cette grande et superbe maison qu'occupaient madame S. C. Truaut & Co. rue Mercaderes No 23, à l'encoignure de la rue Lampailla, position la plus centrale et la plus élégante de la ville. Elle espère que les personnes qui lui feront l'honneur de visiter son établissement y trouveront toutes les commodités les jouissances et le luxe qu'un établissement de ce genre peut procurer en cette ville.

Une voiture élégante sera toujours à la disposition des pensionnaires. 23 sept—3

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

21 septembre 1835.

LES Directeurs de cette Compagnie ont, ce jour, déclaré un dividende de $100 par action, payable aux actionnaires à partir du 5 octobre prochain.
23 sept—3 AUG. ST. MARTIN, sec

ECOLE DE DANSE.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de son école de danse le 1er octobre prochain: les classes auront lieu le matin et le soir. Il donnera aussi des leçons à domicile aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Il enseignera aux personnes qui le désireront, la Valse, le Galop et la nouvelle manière de danser adoptée dans toute la France. 23 sept—3

HOTEL DE L'AMERIQUE DU NORD.

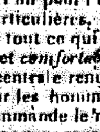

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, au centre de l'arc de cercle dans lequel la Nouvelle Orléans est bâtie, et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississipi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mâts et animé par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bateaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et *comfortable* ne sera négligé.

Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.

Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.

Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement comfortable et pour satisfaire tout le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.
23 sept—1m F. LEBLEUX.

AVIS.

UN ou plusieurs individus se sont introduits avec effraction dans la maison de Richard Salter, à Duvergébourg, et ont enlevé une petite malle en fer-blanc contenant quelques espèces et différens papiers ainsi qu'un petit portefeuille de maroquin rouge dans lequel étaient deux billets de J. M. Fernandez, payables à l'ordre de John Arrowsmith, datés du 19 décembre 1833, à deux et trois ans d'échéance, de $3,800 chaque, et signés "ne varietur" par Carlisle Pollock, notaire public deux autres billets d'Aaron Daniels, tirés à l'ordre de Richard Salter, de $1763, 33 1-3 chaque, datés du 8 mai 1832. payables à 2 et 3 ans de date, aussi signés "ne varietur" par Carlisle Pollock, notaire public, un certificat d'action de presse à coton et le duplicata d'une lettre de change sur Liverpool, tirée par Benjamin Booth & Co.; plus, divers autres papiers dont on ne se rappelle pas, et qui ne peuvent être d'aucune utilité, le payement en ayant été arrêté. En conséquence quiconque les aurait pris, ou les aurait en sa possession est invité à avoir la bonté de les renvoyer par la poste au soussigné. Ces individus sont autorisés à garder l'argent contenu dans la malle, et on ne fera aucune question.

RICHARD SALTER.
23 sept—4 Duvergébourg, 18 sept, 1835.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 24 octobre 1835, il sera vendu, à midi précis, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district, pour le premier district judiciaire de cet Etat, en date du 5 mai 1835, les propriétés suivantes abandonnées par Charles Jarin, à ses créanciers.

Une portion de terre établie en moulin à scie, située sur la rive droite du fleuve, vis à vis la presse à vapeur à coton d'en bas, ayant 150 pieds de face au chemin public, sur 950 pieds de profondeur, mesure française, borné à la limite supérieure par la propriété de madame veuve Gosselin, et à la limite inférieure par celle de madame veuve Duverge et F. Verret; ensemble le chemin, la Levée et la batture en face du dit lot de terre ainsi que toutes les bâtisses, améliorations et divers objets mobiliers nécessaires à cet établissement. Aussi la jouissance du jour de la vente jusqu'au 1er janvier 1848 d'un lot de terre, ensemble les dépendances y existant attenant le dit lot de terre à la limite inférieure de l'établissement ci dessus décrit et ayant 60 pieds de large sur environ 180 pieds de profondeur, ensemble le chemin, la Levée et la batture en face. L'adjudicataire du dit lot de terre devra se charger d'entretenir le tout à ses frais et dépens, conformément à un acte passé le 28 juin 1833, pardevant G. Le Gardeur, notaire public.

PLUS: 9 ESCLAVES—

Harding, nègre âgé d'environ 20 ans, Narcisse, nègre, (muet) 16 ans, William mulâtre, 28, Lewis, nègre, 30, Winny, négresse, 25, Mathieu, nègre, d'environ 28, Sarah, négresse, do 25, Ruben, nègre, do 24, Andrew, nègre, do 25.

Conditions: l'Etablissement du moulin à scie avec les dépendances et la jouissance du lot de terre attenant au du moulin à scie, payable à un, deux et trois ans de crédit. Les esclaves, payables à six, douze et dix huit mois de crédit.

Les acquéreurs seront tenus de fournir des billets, endossés à la satisfaction du syndic, divisés par coupons, si le cas l'exige, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A défaut de paiement d'aucun de ses billets, ils porteront par clause pénale intérêt à 10 pour cent par an, du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs. 23 sept

PAR J. LECARPENTIER.

SAMEDI 26 du courant, à 11 heures A M, il sera vendu, au magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra, 90 barrils maquereaux No 3. 23 sept.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6 50 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.

Nlle. Orléans, 19 sept. 1835.
23 sept DENIS PRIEUR, maire

BATAILLON D'ARTILLERIE.

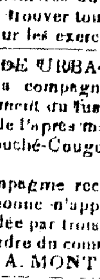

Le bataillon prendra les armes dimanche prochain 27 du courant à 6 heures précises du matin, équipement complet, tenue d'été, sac à dos.

Par ordre du major.

Ad. SCHREIBER,
23 sept adjt, major.

☞ Les membres du bataillon d'artillerie sont requis de se trouver tous les soirs à 6 heures, à la mairie, pour les exercises du fusil et du canon.

GARDE URBAINE No 1.

LES membres de la compagnie qui désireraient s'instruire au maniement du fusil sont prévenus que tous les jours à 5 heures de l'après midi un exercice aura lieu chez le lieutenant Fouché-Cougot, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse.

Le comité de la compagnie recevra les demandes d'admission de toute personne n'appartenant pas à la Légion et qui sera recommandée par trois de ses membres.

Par ordre du comité.
23 sept G. A. MONTMAIN, sergent major.

AUX HABITANS SUCRIERS.

UN habitant long temps employé dans les principales habitation de l'isle Ste. Croix, et dernièrement dans l'isle de la Guadeloupe, désire s'employer sur une habitation dans cet Etat ou dans un Etat avoisinant, comme économe, sucrier, distillateur ou surintendant d'une distillerie. La supériorité bien reconnue du sucre et du rum de Ste. Croix, font rechercher ces denrées de préférence à toutes les autres, et il croit pouvoir atteindre à la même perfection dans ce pays quant cependant que les produits du sol le permettront. Il est disposé à faire preuve de ses capacités sur quelqu'habitation que ce soit, sans salaire. Les personnes que cet avis pourra intéresser sont priées de s'adresser par écrit au bureau de la poste, boîte 269.
23 sept—6

ON demande des manœuvres pour poser des briques, s'adresser au bureau du gaz, allée de Bank.
23 sept

DES propositions seront reçues par le comité des bâtisses de la compagnie de gaz et de Banque, au bureau du gaz, allée de Bank, jusqu'au 26 du courant, pour poser les briques de la nouvelle maison de Banque. 23 sept

LES ustensils du Café des Citoyens seront vendues à l'encan le 24 du mois courant, si elles ne le sont.

PASCALET & MICHON.
23 sept encoignure des rues de Chartres et Toulouse.

MOUCHOIRS VENTIPOLAM—Deux malles contenant 760 pièces, ayant droit au drawback, reçues et à vendre par W G HEWES & Co.
23 sept rue du Camp, No 47

GINS A COTON DE L'AIGLE—Un nouvel envoi de ces machines perfectionnées a été reçu et est à vendre par W G HEWES & Co.
23 sept rue du Camp, No 47

DEMANDE—On a besoin de suite d'une personne pour distribuer le journal, dans le faubourg Marigny. S'adresser au bureau de cette feuille. 23 sept

LE soussigné a en magasin et offre à vendre, farine, maïs en sac, whiskey rectifié, porc fumé, jambons, côtes &c. do commun. Bœuf, mess et prime en barrils et demi barrils, porc prime et rump, vieux whiskey de Monongahela; savon, 100 paires de harnais, charrues &c.

G. DORSEY.
23 sept Nlle Levée, No 33

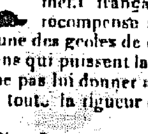

$25 DE RECOMPENSE—Seront allouées à quiconque donnera des renseignemens sur un boucaud de sucre enlevé de la Nlle Levée, vis à vis le magasin de MM. Sloo & Byrne dans la soirée du 22 du courant vers les 6 heures du soir. S'adresser au No 168, rue du Bassin à
23 sept—3 WILLIAM BOMAN.

$50 DE RECOMPENSE.

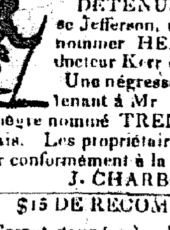

Partie marronne de chez le soussigné, il y aura environ deux mois, une griffonne nommée KEZIAH, âgée de 23 ans environ, taille d'à peuprès 5 pieds 3 ou 4 pouces, bien faite, tournure agréable et un peu plus noire sous les yeux que partout ailleurs. Elle parle couramment français et anglais.—La susdite recompense sera payée à quiconque la logera dans une des geoles de cet Etat, ou donnera de tels renseignemens qui puissent la faire arrêter. Le public est prévenu de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivi suivant toute la rigueur des lois.

JOHN RAINEY.
23 sept—2 ps, 1m rue du Canal, No 47.

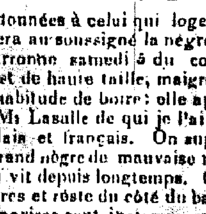

DETENUS à la geole de la paroisse Jefferson, un petit nègre qui dit se nommer HENRY et appartenir au docteur Kerr de la Nouvelle Orléans. Une négresse nommée ANN, appartenant à Mr J. Hall, dans la rue du Canal. Un nègre nommé TRENTE ANS, appartenant à Mr Livaudais. Les propriétaires sont prévenus d'avoir à les réclamer conformément à la loi.
23 sept J. CHARBONNET, Jr.—sheriff.

$15 DE RECOMPENSE.

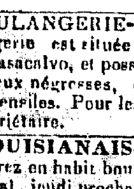

Seront données à celui qui logera à la geole ou ramènera au soussigné la négresse LUCIE, partie marronne samedi 5 du courant. Cette négresse est de haute taille, maigre, le nez gros et ayant l'habitude de boire: elle appartenait ci-devant à Mr Lasalle de qui je l'ai achetée; elle parle anglais et français. On suppose qu'elle est soutirée par un grand nègre de mauvaise mine et qui se dit libre avec qui elle vit depuis longtemps. Ce nègre travaille à bord des navires et reste du côté du bassin.

Les capitaines de navires sont instamment priés de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. A. LACOUTURE.
23 sept—☞

FONDS DE BOULANGERIE—A vendre à l'amiable. Cette boulangerie est située à l'encoignure des Champs Elisées et Casacalvo, et possède six esclaves, dont quatre nègres, et deux négresses, deux charrettes, deux chevaux et autres ustensiles. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, au propriétaire. 21 sept—3

DRAGONS LOUISIANAIS—*ATTENTION!*

VOUS vous réunirez en habit bourgeois dans les galleries du Principal, jeudi prochain 24 septembre pour y procéder à l'élection de quelques officiers du corps.
21 sept Par ordre de l'officier commandant.

V. CONAND—Importeur et marchand de FAYENCE et de VERRERIE—prévient le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son magasin au No. 9, rue Conti
16 sept—15

POMPE LAFAYETTE No 3.—Mr J. François Barthelemy, a été nommé à l'unanimité, par les membres de la compagnie, capitaine de la pompe Lafayette, No 3, en remplacement de Mr L H Pigeon, démissionnaire. 21 sept—3 J R LABAUVE, secr.

ON demande à louer à bail, une propriété qui serait située à proximité de la ville ayant au moins dix arpens de terre en clos et les batimens nécessaires à une exploitation rurale. S'adresser au bureau de l'Abeille.
19 sept

HUILE DE PALMA-CHRISTI—20 barrils de cette huile en débarquement et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
21 sept Nlle Levée, No 42 et 43.